



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Avis de publicité préalable

Convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exercice d'une activité de restauration ambulante de type « food truck » (article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques – CG3P).

Identité, coordonnées du gestionnaire

Lannion-Trégor Communauté

Correspondant : Monsieur le Président, Service Affaires juridiques et Domanialité
CS 10761 - 22307 Lannion, tél : 02.96.05.09.00, fax : 02.96.05.09.01

Informations complémentaires à l'adresse suivante : affaires.juridiques@lannion-tregor.com

Désignation du bien (lieu, implantation, descriptif)

Un emplacement d'une surface d'environ 223 m² situé dans la parcelle cadastrée section CH n° 606, rue Édouard Branly à Lannion (plan en annexe du règlement de consultation).

Caractéristiques de l'autorisation / Conditions et durée de l'occupation

L'occupation du domaine public sera autorisée sous la forme d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, précaire et révocable, non constitutive de droits réels, en vue de l'exercice d'une activité de restauration ambulante de type « food truck ».

Il est envisagé de conclure la convention pour une durée d'un (1) an à compter de sa signature par les parties, avec possibilité d'une seule reconduction pour la même durée, sur décision expresse du propriétaire.

Une redevance annuelle, au montant fixe, sera perçue en contrepartie du titre d'occupation. Son montant sera fixé en tenant compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-3 du CG3P.

Modalités de présentation

Les pièces du dossier à transmettre ainsi que les conditions de la consultation sont précisées dans le règlement de consultation qui peut être demandé par courrier électronique à l'adresse affaires.juridiques@lannion-tregor.com.

Le dossier de candidature devra parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée **avant le 20 novembre 2024 à 17h00 au plus tard**. Tout dossier déposé postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

Date d'envoi du présent avis :

24/10/2024